

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 18 ET 19 DECEMBRE 2023**Point 3.1.1 de l'ordre du jour****Crédit relatif au matériel pour la mise en place de points de rencontre d'urgence (PRU)****1. Introduction**

En cas de catastrophe, de situation d'urgence ou de pénurie, la population doit pouvoir obtenir toutes les informations nécessaires et trouver de l'assistance. De ce fait, l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) recommande aux cantons de mettre en place un concept de points de rencontre d'urgence (PRU). Ces points de rencontre polyvalents sont les premiers points de contact pour la population.

Les PRU permettent précisément aux cantons, respectivement aux communes, d'assurer un échange d'informations entre les autorités et la population lorsque les moyens de communication traditionnels ne fonctionnent plus.

Si plusieurs cantons suisses ont déjà mis en place cette nouvelle organisation, le canton de Fribourg va, courant 2024, adopter une refonte complète de sa loi sur la protection de la population (LProtPop). Cette dernière entérinera le concept des PRU.

2. Contexte du projet

Lors de la crise énergétique de l'hiver 2022-23, au regard des risques de pénurie d'électricité, une mise en œuvre rapide du concept des PRU a été initiée dans notre pays (www.pointrencontreurgence.ch).

La Protection de la population du canton de Fribourg a désormais la volonté de concrétiser rapidement les PRU sur le territoire cantonal. Une liste a été élaborée par le Service de la sécurité civile et militaire (SSCM), qui définit, pour chaque commune du canton, le nombre de PRU nécessaires en proportion de la population résidente.

La Ville de Bulle doit ainsi mettre en place 5 points de rencontre répartis sur le territoire communal ainsi qu'un PRU central (PC).

3. Tâches des PRU, activation

Les PRU ont aussi pour but de coordonner à l'échelon communal les propositions et les besoins d'aide de la population, c'est-à-dire de mettre en relation les personnes offrant de l'aide avec celles qui en ont besoin.

La tâche principale du PRU est de fonctionner comme point de contact pour la population dans certaines situations, afin :

- D'informer la population sur la situation
- De prendre et retransmettre les alarmes

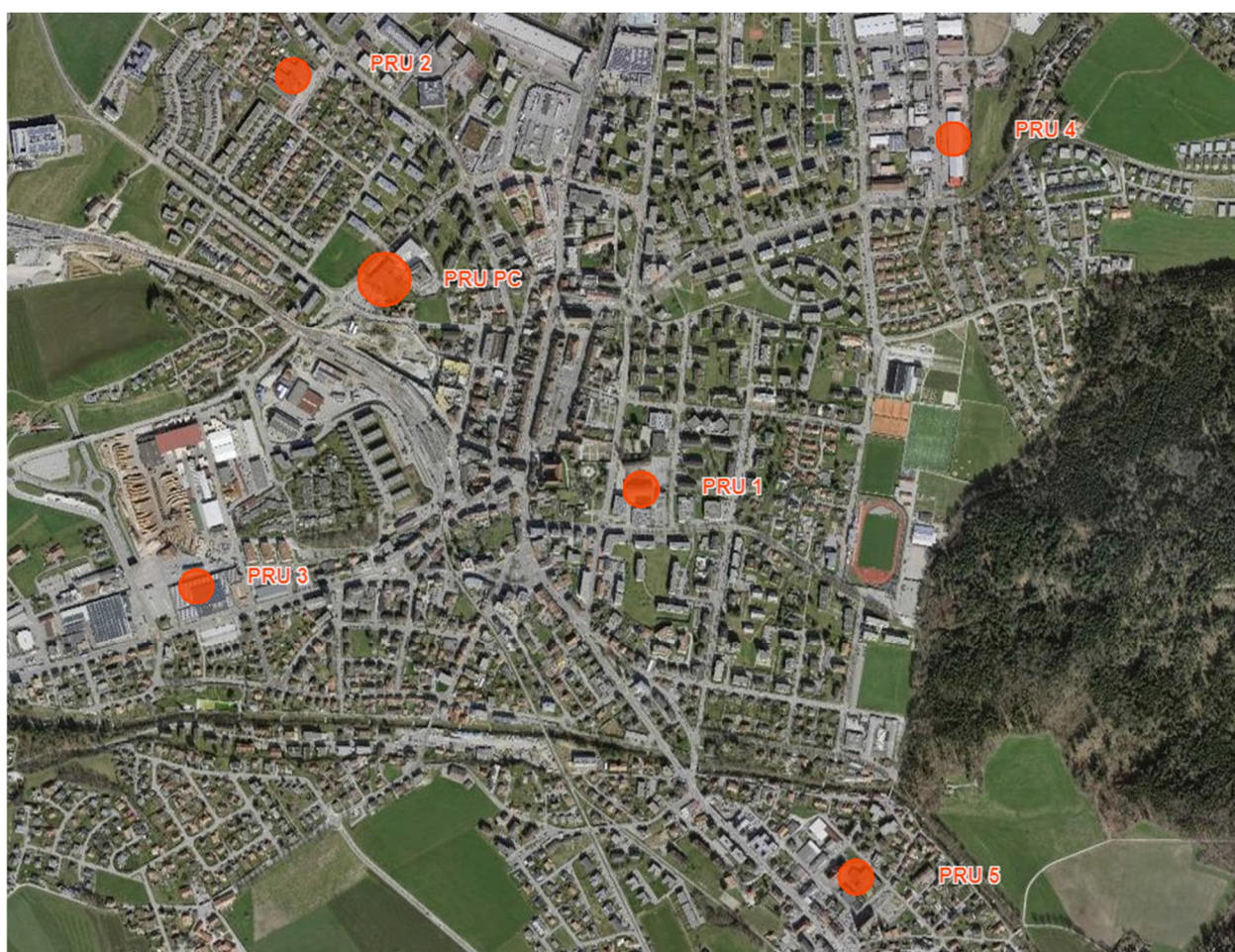
Les tâches annexes consistent à rassurer la population et dispenser les premiers secours. Selon l'évènement, il faudra en sus :

- Diriger les gens vers un éventuel point de rassemblement ou d'hébergement
- Distribuer de l'eau et/ou de la nourriture
- Distribuer d'autres biens de première nécessité (par exemple des médicaments)
- Coordonner l'aide spontanée entre les habitants
- Fonctionner comme source de renseignement

Lors d'événements de grande ampleur, la mise en service des points de rencontre d'urgence est décidée par l'Organe cantonal de conduite (OCC), qui est aussi responsable de l'information de la population. En cas d'événements d'ampleur plus réduite, ces deux fonctions sont assurées par la commune.

4. Situation des PRU communaux

Pour donner suite à la demande du SSCM, la Commune a analysé et défini les emplacements des 5 PRU et du PRU central en tenant compte de la répartition sur le territoire communal, des capacités d'accueil et des caractéristiques des bâtiments.



Liste des PRU

N°	Lieu	Désignation
1	Ecole de la Condémine	Ecoles
2	Ecole de la Léchère	Ecoles
3	Espace Gruyère	Multifonctionnel
4	Centre d'entretien	Voirie/ateliers
5	Ecole de La Tour-de-Trême	Ecoles
6	Bâtiment rue du Château-d'En-Bas 33	Administration

5. Objet du crédit

5.1 Description des achats et équipements

L'équipement minimal suivant est recommandé, par PRU :

- Polycom (réseau radio de sécurité disponible à l'échelle nationale pour les organisations suisses. chargées du sauvetage et de la sécurité) avec borne de recharge et plan du réseau.
- Gilets d'identification munis du logo PRU.
- Oriflammes avec le logo PRU.
- Lampes frontales ou lampes de poche avec piles de rechange.
- Projecteur portable de travail LED.
- 1 groupe électrogène de secours (2.5 kVA), avec cadenas et chaîne.
- 1 défibrillateur.
- 1 boîte de matériel pour les premiers secours, avec masques d'hygiène et gants à usage unique.
- 1 mégaphone avec pile de rechange.
- 1 radio DAB+ avec piles et bloc d'alimentation, y compris piles de rechange.
- Matériel de bureau et autres accessoires.

Si la Ville de Bulle a reçu, cette année déjà, une partie du matériel fourni par l'instance cantonale, elle doit désormais compléter elle-même les éléments manquants en faisant notamment l'acquisition de génératrices.

5.2 Planification

Demande de crédit au Conseil général	décembre 2023
Achat du matériel	printemps 2024
Mise en fonction des PRU	été 2024

5.3 Coûts des achats (pour les 6 PRU)

Mobilier	Fr.	27'700.00
Génératrices, matériel électrique et sonorisation	Fr.	55'500.00
Fibre optique	Fr.	1'906.00
Total achats HT	Fr.	85'106.00
TVA 8.1%	Fr.	6'894.00
Total TTC	Fr.	92'000.00

6. Crédit demandé

Coût des achats	Fr.	92'000.00
Honoraires spécialiste	Fr.	9'000.00
Divers et imprévus (10%)	Fr.	10'000.00
Fonds d'embellissement (1%)	Fr.	1'100.00
Fonds énergie (1%)	Fr.	1'100.00
Total TTC	Fr.	113'200.00
Crédit demandé, arrondi à	Fr.	<u>115'000.00</u>

Le Conseil communal sollicite l'octroi d'un crédit de Fr. 115'000.00 pour la mise en place de points de rencontre d'urgence (PRU).

Financement : Par emprunt de Fr. 115'000.00 auprès d'un organisme financier

Amortissement : 10 % par année, dès 2025

Intérêts : 3 % par année (taux indicatif)

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic

Jacques Morand

Le Secrétaire général

Raoul Girard